

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° I-632

présenté par
M. Baupin

ARTICLE 31

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie est un acteur majeur des politiques énergétiques en France. A l'heure où des orientations ambitieuses sont annoncées, après une année de Débat National auquel succèdera en 2014 une loi sur la transition énergétique, il apparaît nécessaire de conserver à cette agence ses moyens de fonctionnement.

80 % de son budget émanant de l'affectation d'une part de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, en application du principe pollueur-payeur, il est nécessaire de conserver cette affectation à un niveau égal aux années précédentes.

Aussi, cet amendement propose de supprimer l'alinéa 2 de l'article 31, qui prévoit une baisse de plus de 10 % de cette affectation.